

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (zone de protection spéciale)**

NOR : DES N O S H O S O 8 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1-II, L.414-1-III, R.414-2, R.414-3, R.414-5 et R.414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414 - 1- II-1<sup>er</sup> alinéa du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

**Arrête**

Article 1<sup>er</sup> - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » (zone de protection spéciale FR2212001) l'espace délimité sur les quatre cartes au 1/50 000 et la carte d'assemblage ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Oise : Bailly, Berneuil-sur-Aisne, Bethisy-Saint-Martin, Bethisy-Saint-Pierre, Caisnes, Carlepont, Chiry-Ourscamps, Choisy-au-Bac, Compiègne, Croutoy, Cuise-la-Motte, Gillocourt, La Croix-Saint-Ouen, Montmacq, Morierval, Moulin-sous-Touvent, Nampcel, Orrouy, Pierrefonds, Pontoise-les-Noyon, Rethondes, Rivecourt, Saint-Crépin-aux-Bois, Saint-Etienne-Roilaye, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Léger-aux-Bois, Saint -Sauveur, Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Trosly-Breuil, Verberie, Vieux-Moulin.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Oise, à la direction régionale de l'environnement Picardie et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

- 5 JAN. 2006

  
Nelly OLIN

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale) Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (FR2212001)

#### Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1<sup>er</sup> alinéa du code de l'environnement :

Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2<sup>ème</sup> alinéa du code de l'environnement :

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>



MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue,  
Ourscamps (ZPS)  
FR2212001 (Oise)

Carte d'assemblage annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : -5 JAN. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

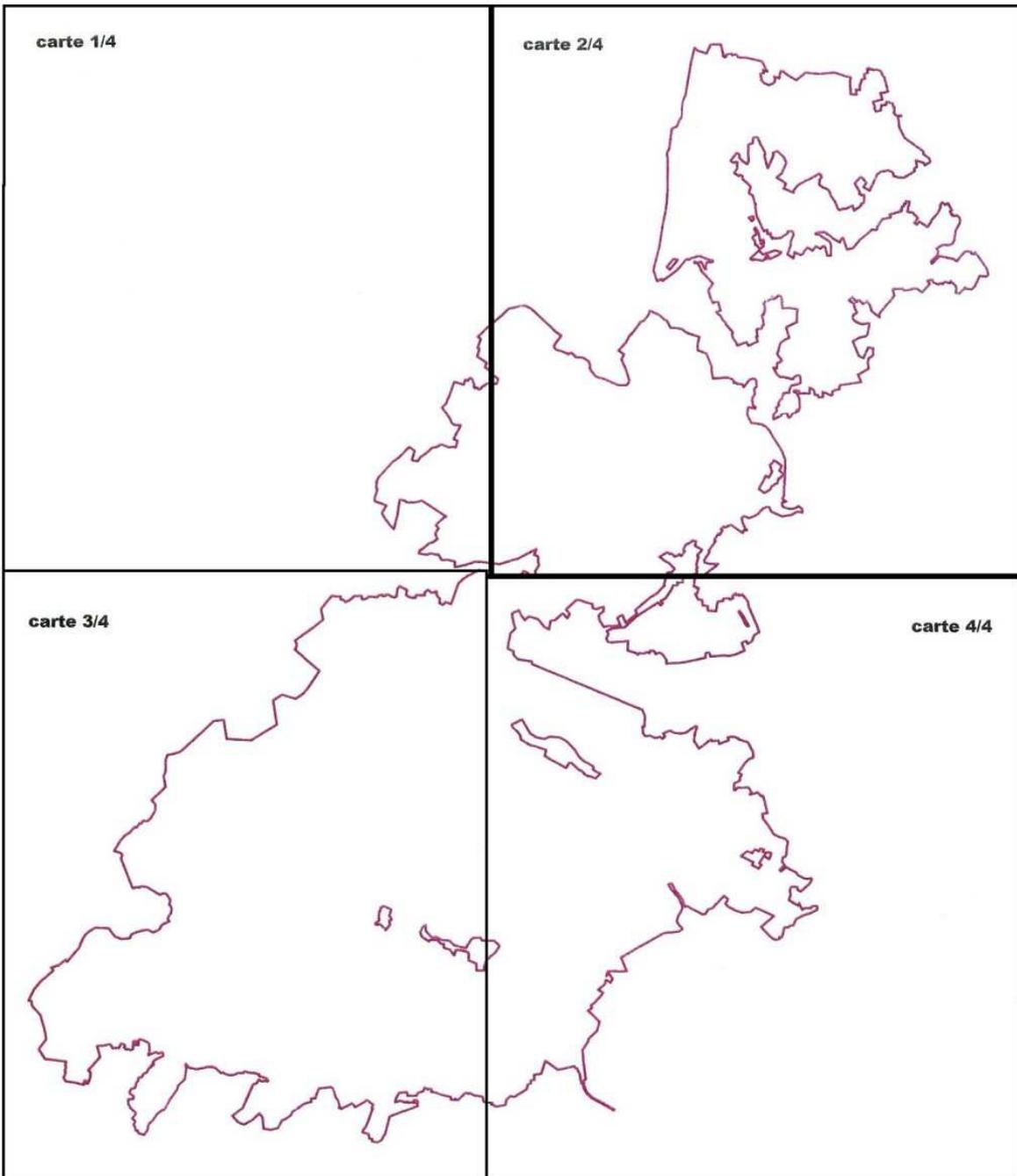
Nelly OLAN

carte 1/4

carte 2/4

carte 3/4

carte 4/4





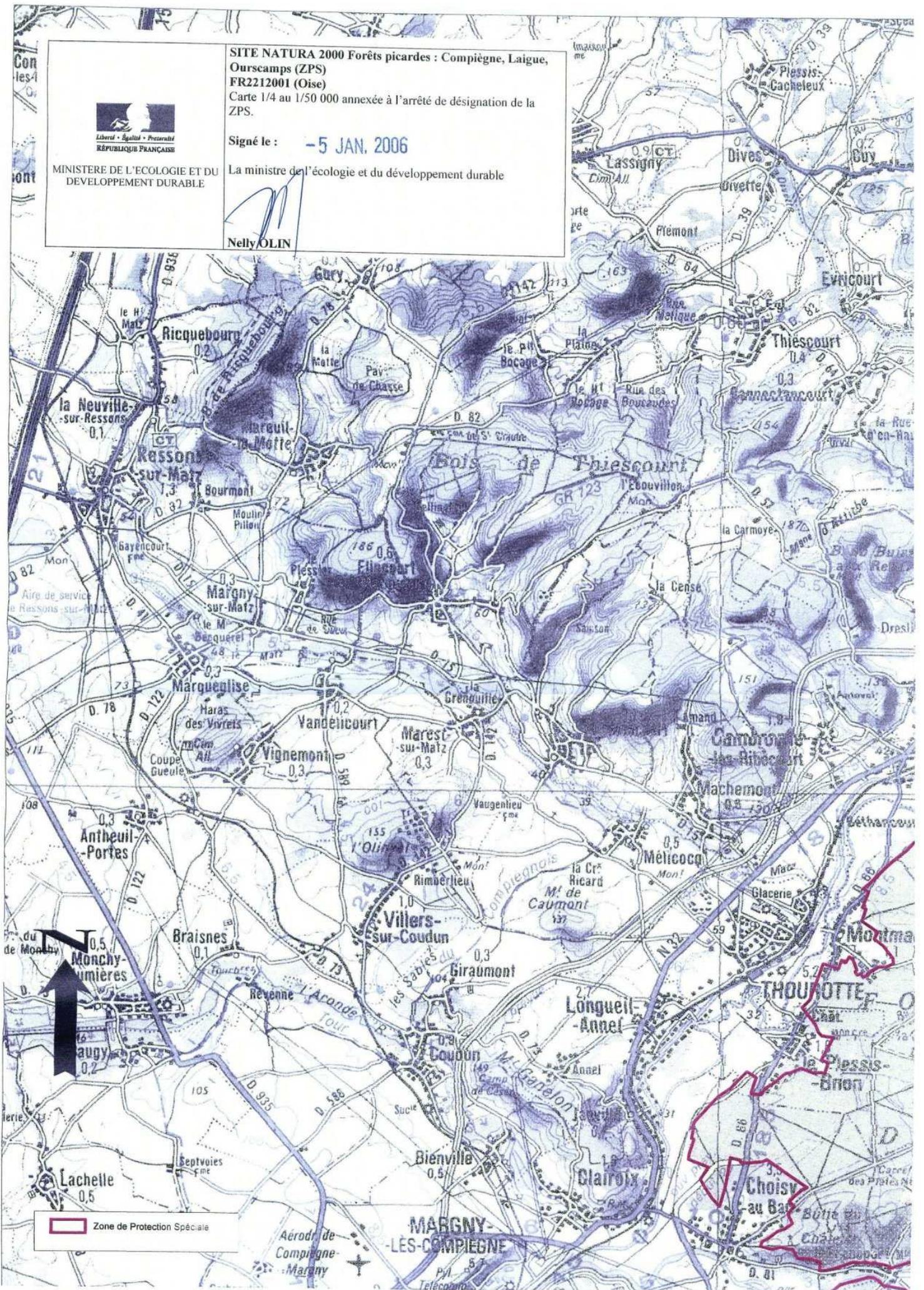
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (ZPS)  
FR2212001 (Oise)  
Carte 1/4 au 1/50 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : -5 JAN. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



Zone de Protection Spéciale

Aérod. de Compiègne-Margny

MARGNY-LES-COMPIÈGNE

Choisy-au-Bac

THOUROTTE

Villers-sur-Coudun

Braisnes

Monchy-lès-Aumery

Lachelle

Longueil-Annel

Bienville

Giraumont

Marest-sur-Matz

Bois de Thiescourt

Thiescourt

Ourscamps



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

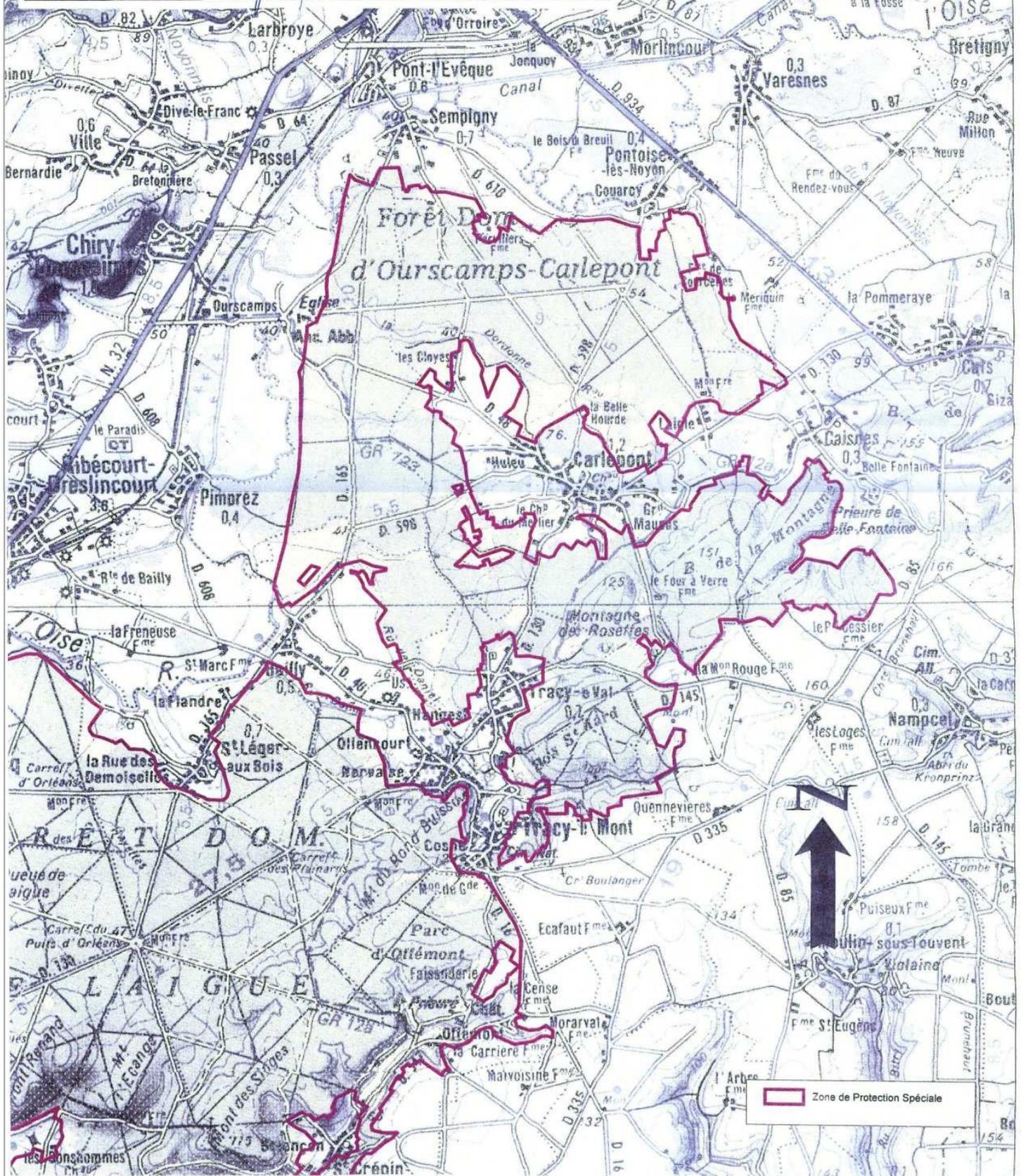
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue,  
Ourscamps (ZPS)  
FR2212001 (Oise)  
Carte 2/4 au 1/50 000 annexée à l'arrêté de désignation de la  
ZPS.

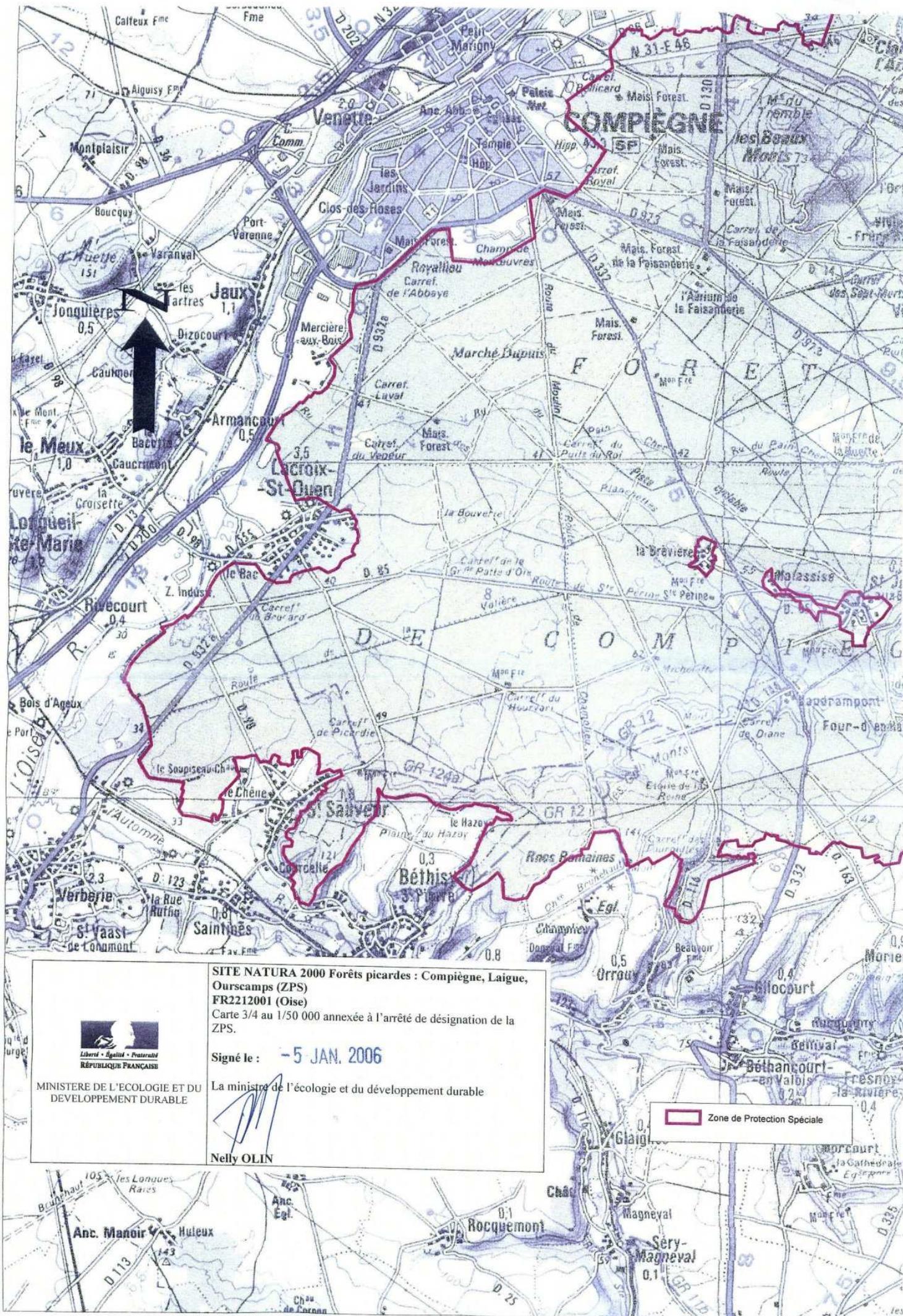
Signé le : 5 JAN. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



Zone de Protection Spéciale



SITE NATURA 2000 Forêts picardès : Compiègne, Laigue, Ourscamps (ZPS)  
 FR2212001 (Oise)  
 Carte 3/4 au 1/50 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : -5 JAN. 2006

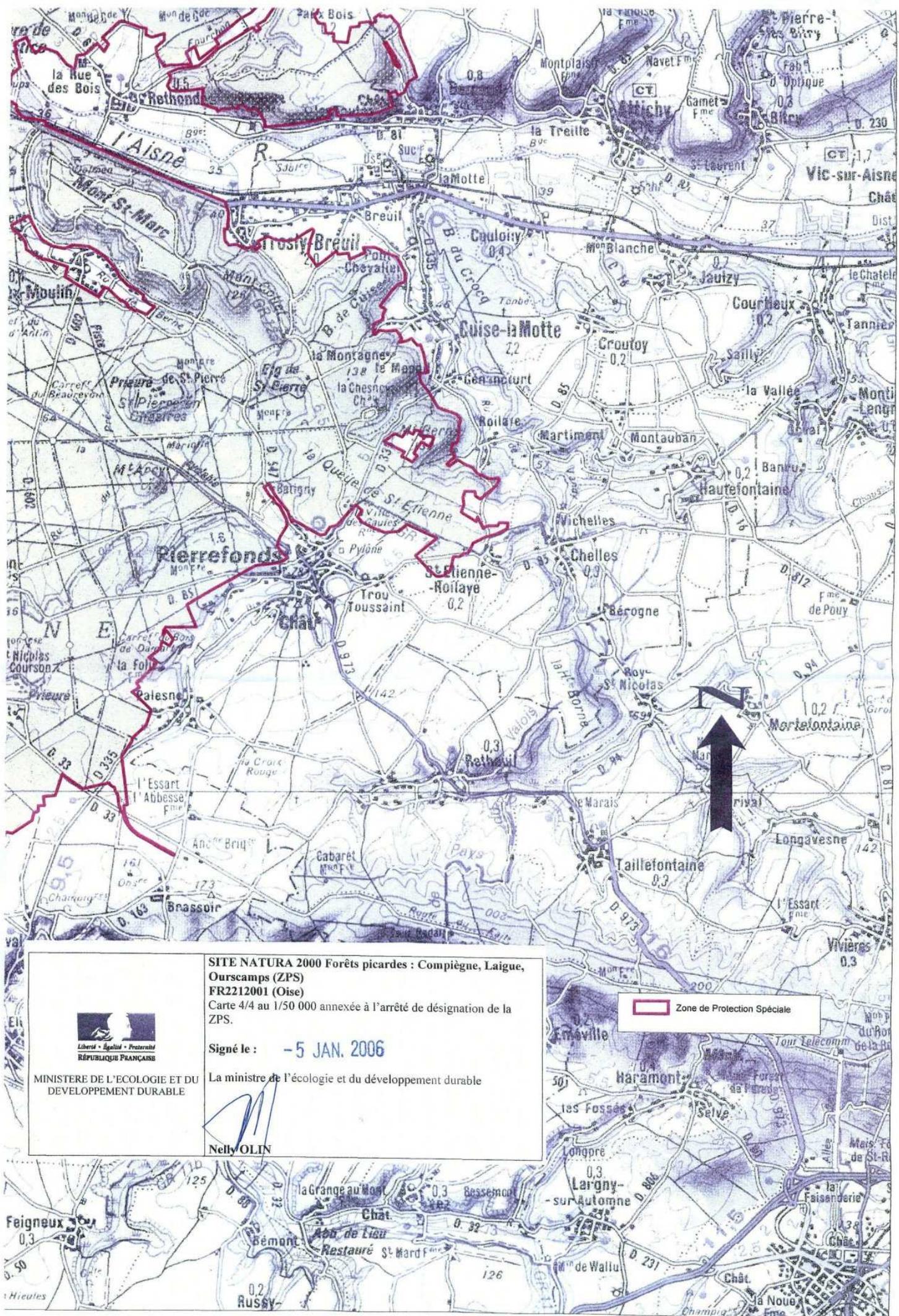
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Zone de Protection Spéciale



**SITE NATURA 2000 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (ZPS)**  
 FR2212001 (Oise)  
 Carte 4/4 au 1/50 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : **-5 JAN. 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zone de Protection Spéciale